

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 mai 2024

RÉFORME DE L’AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 142

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Pasquini, M. Raux, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoes, M. Lucas-Lundy, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et M. Thierry

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} janvier 2025, un rapport faisant le bilan des rapprochements opérés entre RFI, France 24 et MCD dans le cadre de la holding France Médias Monde. Il s’intéresse particulièrement aux impacts sur les conditions de travail des salariés, à la qualité des nouveaux programmes et à la place donnée à l’expression radiophonique.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement demande l'établissement d'un rapport faisant le bilan des rapprochements opérés entre RFI, France 24 et MCD dans le cadre de la holding France Médias Monde. Il s'intéresse particulièrement aux impacts sur les conditions de travail des salariés, à la qualité des nouveaux programmes et à la place donnée à l'expression radiophonique.